

## Nouveau règlement

# Les salaires minimaux des magistrats divisent les élus

**Le Canton a fixé les indemnités minimales des Exécutifs communaux. Elles s'échelonnent entre 2000 et 15 000 francs par mois**

Céline Garcin  
@CelineGarcin

Combien doivent gagner les magistrats communaux? Longtemps laissée au libre arbitre des Délibératifs, la question a été débattue l'année passée par le Canton sous l'impulsion de l'ancien député Éric Stauffer. Le Conseil d'État vient désormais de fixer les indemnités minimales à respecter dès le 1er janvier 2019. Elles s'échelonnent entre 2000 et 15 000 francs selon le statut de l'édile et la taille de la commune. Au final, une quinzaine de municipalités devront revoir les rémunérations de leur Exécutif à la hausse. Au sein des élus, les avis sur ces barèmes divergent.

Parmi les principaux concernés, les magistrats de la Champagne. Les maires et les adjoints des sept communes de cette région reçoivent actuellement des indemnités bien en dessous des 3000 et 2000 francs minimum requis dans les municipalités de moins de 3000 habitants. Que pensent-ils de leur augmentation à venir? «C'est une bonne chose que le Conseil d'État ait pris cette problématique en main car c'est toujours délicat pour les magistrats de demander une hausse de leurs indemnités», répond Dominique Novelle, maire d'Aire-la-Ville. En ce qui le concerne, il verra sa rémunération mensuelle augmenter d'un tiers. «C'est une reconnaissance de notre travail, nous ne comptons pas nos heures», ajoute-t-il.

#### Cadres ou élus de milice?

Son homologue de Laconnex, Hubert Dethurens, se montre plus critique: «Lorsqu'on nous a demandé notre avis sur le projet de loi, je m'y étais opposé. J'estimais que c'était du ressort des communes de décider comment elles

«Nous sommes dans la fourchette des autres villes suisses»



**Rémy Pagani**  
Maire de Genève (EàG)

souhaitaient rémunérer leurs magistrats.»

Si les nouveaux barèmes concernent avant tout les petites communes, les Exécutifs de deux municipalités plus importantes en bénéficieront également. Il s'agit de Pregny-Chambésy et de Confignon. Leurs conseillers administratifs touchent aujourd'hui respectivement 4250 et 4750 francs par mois. Dès 2019, ils recevront 5000 francs. «C'est une bonne idée du Canton de vouloir harmoniser les rémunérations, juge le Chambésien Philippe Schwarm (PLR). Mais la loi ne répond pas à la question de

«Je trouve que le nouveau règlement ne va pas assez loin»



**Thierry Apothéloz**  
Conseiller administratif à Vernier (PS)

fond: est-ce que les magistrats communaux doivent être considérés comme des cadres à plein temps, et donc être rémunérés en conséquence, ou rester des élus de milice? Toutes les communes genevoises ne sont pas logées à la même enseigne.»

Formellement, le règlement d'application fixe les mêmes indemnités minimales dans les communes de 3000 à 49 999 habitants. Dans les faits, d'importantes divergences existent. À Saigny, municipalité de 4200 habitants, les magistrats perçoivent 5319 francs par mois; à Carouge, ville de 22 600 âmes, les conseil-

lers administratifs reçoivent 9417 francs, soit près du double du montant minimum fixé.

#### Engagement peu valorisé

«Heureusement que nous sommes au-dessus du barème, sinon ce serait du bénévolat! s'exclame le Carougeois Nicolas Walder (Vert). Être magistrat dans une petite ou une grande commune exige les mêmes compétences. Le volume de travail en revanche, lui, diffère. À Carouge, notre temps à la mairie est estimé à 60%, mais en réalité nous sommes tous à 100%. Ce n'est pas imaginable d'avoir une autre activité deux jours par semaine, ou on raterait beaucoup de réunions importantes.»

Il insiste: «Pour que la fonction de magistrat communal soit accessible à tous, et pas uniquement à des personnes qui ont de l'argent, il faut qu'elle soit correctement rémunérée. Dans ce sens, je trouve que le nouveau règlement ne va pas assez loin concernant les villes.» Le socialiste Thierry Apothéloz, conseiller administratif de Vernier et président de l'Associa-

tion des communes genevoises, abonde: «Les barèmes fixés ne valorisent pas suffisamment l'engagement des magistrats. Mais ce sont là les limites de l'exercice face à des élus de milice.»

Les seuls édiles municipaux à être considérés comme des «professionnels», et donc employés officiellement à 100%, sont ceux de la Ville de Genève. Dans le nouveau règlement, ils bénéficient d'un statut spécial qui fixe leur salaire minimum à 15 000 francs. En réalité, ils touchent plus de 20 000 francs. «Nous sommes dans la fourchette des autres villes suisses de même importance», précise d'emblée le maire, Rémy Pagani (EàG).

Pense-t-il que ce statut devrait être étendu aux autres villes du canton? «Je ne connais pas la charge de travail de leur Exécutif, je ne peux pas me prononcer», répond-il prudemment. Il estime en revanche que la nouvelle loi est bénéfique pour les maires et les adjoints des petites communes qui «peuvent enfin être rémunérés d'une autre manière qu'avec de maigres jetons de présence.»

PUBLICITÉ

**Bilan**  
LA RÉFÉRENCE SUISSE DE L'ÉCONOMIE

«Ce qui compte. Pour vous.»

Pouvoir d'achat, carrière, enjeux à venir: retrouvez les sujets qui vous concernent.



Abonnez-vous

Jusqu'à 1 an offert\*

Accès numérique inclus

\* À la conclusion d'un abonnement de 2 ans au tarif de CHF 405.-, recevez 1 an supplémentaire. Pour un abonnement d'un an au tarif de CHF 229.-, recevez 6 mois supplémentaires. Découvrez Bilan, 6 éditions CHF 29.-. Souscription et conditions sur [www.bilan.ch/promotion](http://www.bilan.ch/promotion) ou au 0842 188 188

## Les voies couvertes s'enrichissent d'un mobilier urbain de conception originale

Ces réalisations sont le fruit d'une démarche assez passionnante sur le plan pédagogique et social

On connaissait la pataugeoire, la place de jeux et la forêt de bambous. Autant d'aménagements familiaux rythmant en surface le cheminement piétonnier qui remonte le long des voies couvertes de Saint-Jean. Depuis, un potager a vu le jour. Il a ses planteurs et arroseurs désignés; ça pousse, et plutôt bien.

Mais ce n'est pas tout. Le mobilier d'origine - des bancs assez spartiates taillés dans des blocs en béton - s'est considérablement enrichi. Sur la partie supérieure des voies, aux abords de la Maison de quartier et de la rue des Confessions, une banquette hexagonale a vu le jour il y a un mois. Elle est belle à l'œil, agréable au toucher et confortable sous les fesses.

Adoption immédiate. Sous le soleil de midi, jusqu'à dix personnes en train de manger, sans devoir jouer des coudes ni serrer les jambes. Du mobilier urbain à fonction clairement sociale. Pour preuve ultime: une jauge à rallonge, puisque l'on peut «s'asseoir sur tous les côtés». C'est sa créatrice, Céline Marchon, 22 ans, fille de menuisier, qui le précise, en se déplaçant à pied d'un prototype à l'autre.

Car la jeune femme n'est pas seule à exposer son travail dans l'espace public. Avec trois camarades d'une classe terminale de poly-designers 3D du Centre de formation professionnelle (CFP) Arts, elle a remporté un concours de projets, dans le cadre d'un atelier de 4e année réunissant treize apprentis, sous la conduite de leur professeur Claude Brulhart, chargé d'enseignement en design industriel. Atelier pratique, mené en étroite collaboration avec les Établissements publics pour l'intégration (EPI).



Céline Marchon et son mobilier hexagonal (en haut); Julie Racaud et sa table avec bancs en un seul module. GEORGES CABRERA

Pour devenir un designer responsable, mieux vaut en effet se mesurer dès le départ à des contraintes bien réelles. La visite aux EPI a ainsi permis aux élèves de suivre les personnes handicapées ou en réinsertion professionnelle sur leur lieu de travail quotidien, là où a été réalisé le mobilier original exposé à Saint-Jean.

Il a fallu aller à l'essentiel, oublier les pièces de fonderie aux soudures sophistiquées, opter pour un fer plat que l'on coupe et plie à angle droit. Le résultat, lui, est assez remarquable. À l'image

de cette table de pique-nique à deux banquettes, à la fois épurée et esthétique. Elle a ses fidèles. De quoi faire plaisir à son concepteur, Benoît Casot, 19 ans, qui est parvenu à alléger au maximum la structure, en poussant la finesse jusqu'à dessiner des lattes en biseau. Malin aussi, ce mobilier de plein air en un seul module signé Julie Racaud. Entre les deux, un banc incliné et piègeux, conçu par Julien Calame, avec un profond d'assise qui rend sportif le retour à la station debout.

Thierry Mertenat